



Déclaration sur le groupe thématique (1) de la CDI

Point 82 : Rapport de la Commission du Droit International

Monsieur le Président,

(Les accords ultérieurs et la pratique ultérieure dans le contexte de l'interprétation des traités)

Monsieur le Président de la **6ème** Commission

Monsieur le Président de la **Commission de droit international**

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Prenant la parole pour la 1ère fois depuis que l'examen des travaux de la Commission de Droit International a débuté à la 6ème Commission, je me réjouis de m'exprimer au nom de mon Pays pour féliciter la Commission de droit international à l'occasion

seconde lecture continue, dans la conclusion 3, à renforcer l'esprit de la Convention de Vienne sur le droit des traités en reflétant les accords ultérieurs et la pratique

ultérieures en tant que moyens d'interprétation authentiques